

pourra apporter aux programmes de dépenses de l'an prochain. Pure comédie que tout cela. On ne saurait mieux le démontrer qu'en citant le passage suivant du discours du ministre, qui figure à la page 13 du texte qu'il nous a remis à l'avance:

Les dernières étapes concernant l'exercice financier 1968-1969 approchent.

Voilà à quoi se résume toute la publicité tapageuse autour des formidables économies que réalisera le gouvernement—à un simple exercice. Ce n'est rien d'autre qu'un exercice annuel de revision des crédits par le Conseil du Trésor qui rogne régulièrement les prévisions officielles des ministères jusqu'aux chiffres qui figurent dans le Livre bleu.

On peut mesurer l'ampleur de la folie et de la fantaisie auxquelles nous avons été soumis la semaine dernière d'après certaines des économies qu'on dit pouvoir réaliser. On nous en a présentée une liste de quelque quatre ou cinq pages. Permettez-moi de vous donner des exemples bien choisis de ces grandes économies qu'on fera en faveur des contribuables canadiens. A la page 17 du texte distribué d'avance, on nous dit:

Le Secrétariat spécial des projets au sein du cabinet du Conseil privé sera licencié: désormais, ses fonctions essentielles dans le domaine de la coordination des programmes de développement social seront exécutés dans le cadre de l'activité normale du Secrétariat du cabinet.

Cela soulève une question troublante. Si ces fonctions font partie de l'activité normale du Secrétariat du cabinet, pourquoi diable les avoir d'abord confiées à un secrétariat spécial? Comment peut-on croire que ce retour à la normale conduira à une épargne réelle?

Voici un autre exemple:

Le montant des fonds affectés à la Compagnie des jeunes Canadiens, qu'on avait fixé dans le budget à 2.4 millions de dollars pour l'année courante, sera réduit de 20 p. 100.

J'en suis certain, les Canadiens se réjouiront de l'épargne considérable de 20 p. 100 sur le budget de 2.4 millions de dollars de la Compagnie des jeunes Canadiens. Je n'en dis pas davantage, mais le corollaire est là.

L'exemple suivant figure à la page 19 du texte avant parution. Le voici:

Dans l'ensemble de la fonction publique, on coupera de 10 p. 100 les fonds requis par les ministères, pour les déplacements de leurs personnels, et dont le montant a été établi dans les prévisions budgétaires de 1968-1969.

Bravo, mes gaillards. Mais quelle somme a été établie pour l'an dernier? Les fonds requis pour les déplacements de l'an prochain sont réduits de 10 p. 100. Certes, on peut

compter que les Canadiens applaudiront à cette véritable économie, qui sera, pour le gouvernement, un lourd fardeau hypothétique. Assurément, la déclaration est absurde.

C'est dans cet esprit que ces exemples peuvent être répétés. On nous dit par exemple que le ministère des Affaires extérieures a projeté d'ouvrir deux nouvelles missions diplomatiques à l'étranger en 1968-1969 et le ministère du Commerce se proposait d'ouvrir trois nouveaux postes. Ces projets sont différés par suite de la décision cruelle et impitoyable du gouvernement actuel.

Là encore, d'après le discours du ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor on ralentira l'aménagement d'édifices pour loger, à Ottawa, l'administration centrale de trois ministères, les Affaires extérieures, les Transports et la Défense nationale. Ce ne sont pas des projets existants, ce sont des projets retardés grâce auxquels on doit réaliser des économies considérables, ce qui ne se produira peut-être jamais. N'est-il pas étonnant que les trois édifices devant loger l'administration centrale de trois ministères et dont l'aménagement sera différé, ne comprennent pas l'administration centrale du ministère que dirige le ministre? Il est bien connu que ces plans comprenaient la construction d'un édifice immense et fort coûteux devant loger l'administration centrale du ministère du Revenu national. On aurait cru, lorsque le ministre demande à ses collègues de consentir à faire d'aussi grands sacrifices, qu'il serait disposé à donner l'exemple en rognant les dépenses de son propre ministère. Mais non, le degré de sérieux du gouvernement à l'égard de ce programme réside dans le langage que le ministre a tenu à ses collègues: «Vous devez remettre vos projets à plus tard, mais les miens, bien entendu, sont essentiels.» Les Canadiens qui paieront le coût d'un nouvel immeuble du ministère du Revenu national, doivent donc se réjouir de la quantité des pseudoéconomies.

• (9.20 p.m.)

Je pourrais continuer ainsi, mais voici peut-être le bouquet. Je veux parler de l'article n° 38 du texte de la déclaration du ministre du Revenu national, que voici:

Le ministère des Transports a été prié, en outre, de différer tous les travaux de réaménagement et d'amélioration concernant les réseaux des canaux Rideau et Trent, à Trent, à part ce qu'exige absolument le bon fonctionnement de ces voies.

A quoi pouvaient être affectées ces dépenses si ce n'est à maintenir le canal en bon état de fonctionnement? La nature de toute cette